

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/19

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 26
Suppléants votants : 0
Procurations : 04
Votants : 30

Pour : 30
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle des fêtes des Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 février 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, MM. BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), Mme HILAIRE GENIN Karine. MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, CARPE Jean-Christophe, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges

SECRETAIRE : M. CHAMINADE Gérard

Objet : Mise à disposition du local commercial situé à Lastours, propriété de la Communauté de communes, à l'association « Le Chemin de Ronde » pour une activité de café-épicerie associative.

Exposé :

La Communauté de Communes est propriétaire d'un local commercial d'une surface de 160 m² situé dans le bourg de Lastours et aménagé pour une activité de café-restaurant.

Le preneur actuel du local, l'association « Les pieds dans le plat », qui exploitait dans les lieux une activité de restauration et épicerie a fait connaître son intention de ne pas demander le renouvellement du bail prenant fin au 31 mars 2024.

Informé de l'arrêt de ce service de proximité, un collectif d'habitants s'est regroupé avec le projet de maintenir une activité de café et épicerie associative dans les lieux. Ce collectif est en cours de structuration en association, avec pour dénomination « Le Chemin de Ronde ».

Il sollicite auprès de la Communauté de communes une mise à disposition du lieu dans des conditions financières leur permettant de déployer l'activité.

Sous réserve que l'association souscrive aux conditions suivantes :

- être dûment constituée (association loi 1901 déclarée et publiée),
- avoir un objet conforme au projet énoncé et une structure adaptée

il est proposé, de mettre à disposition de l'association « Le Chemin de Ronde » le local commercial dans le cadre d'une convention prenant fin au 31 décembre 2024 organisant les conditions d'occupation et prévoyant une mise à disposition à titre gratuit.

A l'issue de cette date, les deux parties pourront convenir des conditions d'un bail à titre onéreux.

Le Bureau Communautaire du 19 février 2024 a émis un avis favorable sur cette proposition.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sous réserve de constitution effective et conforme aux conditions précitées de l'association, **approuve** la mise à disposition à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2024, du local commercial

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20240305-D2024-19-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

situé dans le bourg de Lastours à l'association « Le Chemin de Ronde » dans le cadre d'une convention.

- **autorise** le Président à effectuer toute démarche afférente à la présente délibération et à signer la convention de mise à disposition.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 5 mars 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

